

Mutilations sexuelles féminines : une campagne de sensibilisation pour protéger les jeunes filles

12.8.2026 - | ARS Pays de la Loire

À l'occasion de la campagne nationale **#AlerteExcision**, portée par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et l'association « **Excision, Parlons-en !** », l'ARS Pays de la Loire rappelle que les mutilations sexuelles féminines constituent une violence grave, interdite par la loi.

Les vacances d'été, période propice aux déplacements à l'étranger, sont l'occasion de renforcer la vigilance et de faire connaître les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement des victimes.

Une campagne nationale pour prévenir les risques

Chaque année, les vacances d'été peuvent exposer certaines jeunes filles à un risque accru de mutilations sexuelles féminines lors d'un séjour à l'étranger. Pour sensibiliser les familles, les professionnels et le grand public, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et l'association « **Excision, Parlons-en !** » relancent la campagne **#AlerteExcision**, autour du message : « L'excision ne doit jamais faire partie du voyage ».

L'objectif est de rappeler que l'excision n'est ni une tradition acceptable ni une pratique culturelle tolérée : il s'agit d'une atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles, aux conséquences physiques, psychologiques et sociales souvent irréversibles. En France, près de 139 000 femmes vivent avec les séquelles d'une excision, tandis que plus de 230 millions de femmes et de filles sont concernées dans le monde.

Comment signaler une situation préoccupante

Les mutilations sexuelles féminines sont interdites par la loi française, y compris lorsqu'elles sont pratiquées à l'étranger sur une personne résidant habituellement en France.

La campagne rappelle que chacun peut contribuer à protéger une jeune fille en signalant une situation préoccupante ou en sollicitant de l'aide auprès des services compétents. En cas de danger ou de suspicion, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés, notamment :

- le **119 - Allô Enfance en danger** ;
- **les services de police ou de gendarmerie (17), le SAMU (15) ou les sapeurs-pompiers (18)**. Ces numéros sont gratuits et accessibles depuis un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit ;
- depuis l'étranger, la plateforme **Arrêtons les violences**, qui permet d'échanger par tchat avec les forces de l'ordre ;
- pour les Françaises résidant à l'étranger, **le consulat de France** du pays de résidence en cas d'urgence.

En Pays de la Loire, des dispositifs pour prévenir, accompagner et prendre en charge

Si vous êtes concernée, si vous craignez qu'une jeune fille soit exposée à un risque d'excision ou si vous êtes un professionnel confronté à une situation préoccupante, des ressources spécialisées sont mobilisables en Pays de la Loire.

Les **Unités d'évaluation et d'accueil pédiatriques Enfants en danger (UEAPED)**, présentes au CHU de Nantes, au CH de Saint-Nazaire, au CHU d'Angers, au CH du Mans et au CH de La Roche-sur-Yon, assurent une prise en charge globale des mineurs victimes ou susceptibles d'être victimes de violences. Elles réunissent, en un même lieu, les compétences médicales, psychologiques, sociales et judiciaires nécessaires à la protection de l'enfant.

Au CHU de Nantes, l'**Unité de gynécologie-obstétrique médico-psycho-sociale (UGOMPS)** accompagne les femmes victimes de violences, notamment de mutilations sexuelles féminines. Cette unité assure une prise en charge médicale, psychologique et sociale adaptée.

Contactez l'UGOMPS du CHU de Nantes

La **Maison des femmes de La Roche-sur-Yon** accueille, écoute et accompagne les femmes victimes de violences. Elle propose un accompagnement pluridisciplinaire, dans un environnement sécurisé, ainsi qu'une orientation vers les structures adaptées selon les besoins.

Contactez la Maison des femmes

Les professionnels peuvent également s'appuyer sur :

- **L'équipe ressource hémi-régionale, référente des femmes victimes de violences** : portée par le CHU de Nantes, cette équipe accompagne les acteurs de terrain, favorise le partage d'expertise et contribue à améliorer le parcours de prise en charge des femmes victimes de violences, dont les mutilations sexuelles féminines. En savoir plus : CHU de Nantes - Où orienter une victime au CHU de Nantes ? ;
- **Le réseau Violences intrafamiliales (VIF) du CHU d'Angers** : ce dispositif hémi-régional d'appui couvre le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne pour améliorer la prise en charge des victimes. Il coordonne des référents formés au sein des hôpitaux et propose des contacts dédiés. En savoir plus : CHU-ANGERS - RVIF : réseau hémi-régional d'appui à la prise en soins des violences intrafamiliales.

En cas de doute ou de situation préoccupante, n'attendez pas pour solliciter l'un de ces dispositifs ou demander conseil auprès des professionnels spécialisés.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/mutilations-sexuelles-feminines-une-campagne-de-sensibilisation-pour-protéger-les-jeunes-filles>